

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2025 PITBIKE



**MOTO-CLUB:** GREZAC Moto club  
**E-MAIL:** ragonnaud.daniel@orange.fr  
**TÉLÉPHONE:** 06.30.50.18.86  
**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Daniel RAGONNAUD

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 274  
**DATE:** 27/09/2025  
**LIEU:** GREZAC 17120

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Président du Jury ou Arbitre*	NICOLAS Agnes	Licence : 018221
Membre du Jury	DAVID Patrick	Licence : 007926
Membre du Jury	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques	Licence : 006419
Responsable du chronométrage		Licence :

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Championnat 190	15 ans	80 ans	4T 115 à 190 cc	Solo / 1 pilote / 2X45 min
Semi Auto	15 ans	80 ans	4T 88 cc à 115 cc	Solo / 1 pilote / 2X45 min
Kids	12 ans	16 ans	4T 190 cc maxi	Solo / 1 pilote / 2X45 min
Vétérans	35 ans	80 ans	4T 115 à 190 cc	Solo / 1 pilote / 2X45 min
Loisirs	14 ans	80 ans	4T 115 à 190 cc	Solo / 1 pilote / 2X45 min
Féminines	14 ans	80 ans	88 à 190 cc	Solo / 1 pilote / 2X45 min
Big Mini	15 ans	80 ans	4T 190 cc maxi	Solo / 1 pilote / 2X45 min
Electrique	15 ans	80 ans	15kW maxi	Solo / 1 pilote / 2X45 min
Duo	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	Equipages / 2 pilotes / 2X45 min

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition)

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, fortement recommandés protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	Docteur SOMAI Mounir		
Nombre de secouristes .....	8	Nombre d'ambulance(s) .....	3
Hôpital le plus proche .....	Saintes	Temps de trajet (en min) .....	30

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	France	Longueur du circuit .....	4 km
Adresse .....	17120 GREZAC	Largeur minimum de la piste .....	5m sur au moins 70% du tracé
		Largeur de la grille .....	25
		Longueur de la ligne droite de départ .....	220
		Nombre d'OCP* .....	17
		*Officiels Commissaires de Piste	

**CAPACITÉ PITBIKE :**

Pendant les essais	120
En manche	120

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**LETTRE DU MOTOCICLISTE**

DATE: 04/04/2025



**GREZAC MOTO CLUB**

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 13/05/2025



Secretariat ESCASSEFORT



**VISA DE LA FFM**

DATE: 19/05/2025

NUMERO: 25/0518



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org



# ENDURO

## REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN QUADS



MOTO-CLUB: GREZAC Moto Club  
E-MAIL: ragonnaud.daniel@orange.fr  
TÉLÉPHONE: 06.30.50.18.86  
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Daniel RAGONNAUD

N° D'ÉPREUVE FFM: 274  
DATE: 27/09/2025  
LIEU: GREZAC 17120

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BRONSZEWSKI Jean Claude	Licence : 105189
Président du Jury ou Arbitre*	NICOLAS Agnes	Licence : 018221
Membre du Jury	DAVID Patrick	Licence : 007926
Membre du Jury	GIRAULT Patrice	Licence : 158996
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques	Licence : 006419
Responsable du chronométrage		Licence :

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Scratch	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Vétérans	40 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Féminines	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Open	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais  
Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM,
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;  
fortement recommandé protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	Docteur SOMAI Mounir		
Nombre de secouristes .....	8	Nombre d'ambulance(s) .....	3
Hôpital le plus proche .....	Saintes	Temps de trajet (en min) .....	30

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site .....	France	Longueur du circuit .....	8 km
Adresse .....	17120 GREZAC	Largeur minimum de la piste .....	5m sur au moins 70% du tracé
		Nombre d'OCP* .....	17
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	

**DIFFICULTÉS ACCEPTÉES :**

- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross\*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

\* en nombre restreint et facilement contournables

**CAPACITÉ MOTO :** \_\_\_\_\_  
(maximum 30 par km)

**CAPACITÉ QUAD :** 240  
(maximum 30 par km)

**⚠ Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 04/04/2025

*[Signature]*

**GREZAC MOTO CLUB**

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 13/05/2025

**LIGUE MOTO NOUVELLE-AQUITAINE**

Secretariat ESCASSEFORT

*[Signature]*

**VISA DE LA FFM**

DATE: 19/05/2025

NUMÉRO: 25/0518

**MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE**

74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org

*[Signature]*

# ENDURO

## REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN MOTOS



MOTO-CLUB: GREZAC Moto Club  
E-MAIL: ragonnaud.daniel@orange.fr  
TÉLÉPHONE: 06.30.50.18.86  
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Daniel RAGONNAUD

N° D'ÉPREUVE FFM: 274  
DATE: 28/09/2025  
LIEU: GREZAC 17120

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course \_\_\_\_\_ BRONSZEWSKI Jean Claude Licence: 105189  
Président du Jury ou Arbitre\* \_\_\_\_\_ NICOLAS Agnes Licence: 018221  
Membre du Jury \_\_\_\_\_ DAVID Patrick Licence: 007926  
Membre du Jury \_\_\_\_\_ GIRAULT Patrice Licence: 158996  
Commissaire technique responsable - CHARLOT Jacques Licence: 006419  
Responsable du chronométrage \_\_\_\_\_ Licence: \_\_\_\_\_

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Open	15 ans	80 ans	A partir de 125cc	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Vétérans	37 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Junior	15 ans	23 ans	Toutes cylindrées	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Féminines	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de 1 pilotes
Open	15 ans	80 ans	100 à 500 2T / 175 à 600 4T	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
MX1	15 ans	80 ans	100 à 125 2T / 175 à 250 4T	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
Vétérans	37 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
Féminines	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
Parents / Enfants	15 ans	80 ans	Toutes cylindrées	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes

85 cc 12ans 15ans 85 cc 2x2  Equipage de 3 pilotes  
Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.  
Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoire* : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;  
*fortement recommandé* : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	Docteur SOMAI Mounir		
Nombre de secouristes .....	8	Nombre d'ambulance(s) .....	3
Hôpital le plus proche .....	Saintes	Temps de trajet (en min) .....	30

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	France	Longueur du circuit .....	8 km
Adresse .....	17120 GREZAC	Largeur minimum de la piste .....	5m sur au moins 70% du tracé
		Nombre d'OCP* .....	17
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	

**DIFFICULTÉS  
ACCEPTÉES :**

- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross\*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

\* en nombre retreint et facilement contournables

**CAPACITÉ MOTO : 240**  
(maximum 30 par km)

**CAPACITÉ QUAD : \_\_\_\_\_**  
(maximum 30 par km)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 04/04/2025

*[Signature]*  
**GREZAC  
MOTO  
CLUB**

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 13/05/2025

**LIGUE  
MOTO  
NOUVELLE  
AQUITAINE** **Secretariat  
ESCASSEFORT**  
*[Signature]*

**VISA DE LA FFM**

DATE: 19/05/2025  
NUMÉRO: 25/0518

**MOTO  
FÉDÉRATION  
FRANÇAISE**  
74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org  
*[Signature]*